



Erreur dans la somme de l'Avoir

Par **JC85**, le **15/11/2021** à **19:08**

Bonsoir,

Au mois d'avril nous avons réservés 4 jours dans un camping 5*. 15 jours avant de partir nous avons téléphoné pour savoir si le parc aquatique serait ouvert. Pour eux il n'y avait pas de problème mais, 3 jours avant, ils nous ont annoncé que tout serait fermé (cause restriction COVID). Nous avons demandé de décaler notre séjour mais pas de l'annuler. Refus catégorique du camping. En arrivant sur les lieux nous avons exprimé notre mécontentement car en plus nous sommes clients depuis longtemps. Pour s'excuser, ils ont offert la WIFI pour tout le monde dans le mobihome, WIFI qui n'a jamais fonctionné. Suite au séjour nous avons écrit notre mécontentement dans l'enquête de satisfaction. Nous avons reçu un mail de la directrice des réservations en nous indiquant qu'il y avait eu une erreur sur notre dossier et que l'on aurait pu décaler notre séjour et qu'il nous faisait un avoir de 20 % de la somme totale c'est à dire 67 euros. Mais cette même personne s'est trompée et nous a envoyé un avoir de 357 euros.

Sommes nous dans notre droit d'exiger l'avoir de 357 euros ? ils nous on refait un avoir de 67 euros lorsqu'ils se sont rendu-compte de leur erreur.

Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **16/11/2021** à **11:44**

Bonjour,

@ JC85,

Vous reprenez votre facture de réservation et vous en tirez 20 % c'est tout. Si 67 € correspond à ces 20 %, votre avoir est de 67 € pas de 357 €. C'est simple et efficace, y a pas photo.

Par **JC85**, le **16/11/2021** à **12:45**

Merci de vos réponses. A bientôt.